Solidaires I.D.D. à l'Industrie et au Developpement Durable

Solidaires finances

Solidaires ENVIRONNEMENT

Solidaires Fonction Publique

Solidaires Union syndicale

L'AIGUILLON

www.solidairesidd.com

N°58

Janvier - Février 2018

ÉDITO

Le point d'étape 2017 avant le bilan de la «transformation » !

Comme après chaque exercice, vient l'heure des « comptes » et analyses, qui en principe, ont pour objectif d'éviter en priorité de refaire les mêmes « conneries ». C'est sans illusion, car l'expérience nous a démontré que, sous prétexte d'un éternel recommencement de l'histoire, on fait à nouveau, sous des formes/réformes différentes, les mêmes erreurs!

La stratégie de la distraction, de la dégradation et du différé sont à l'œuvre. Le maître mot est « transformation ». Commençons par le code du travail, histoire de précariser un peu plus, vite et ouvertement les conditions de vie des salariés et leurs contrats de travail. L'idée – à laquelle personne ne croit – est de faciliter les licenciements pour espérer, quand on en aura besoin, pouvoir recruter des salariés flexibles à souhait et pouvoir les jeter simplement ensuite. Ça c'est fait ! Mais pas encore voté ! Dans un second temps, la suppression des CHSCT et des prérogatives réglementaires que permet de mener ce Comité, via les représentants du personnel, clôturera définitivement le processus à l'encontre des salariés, fermer le banc !

Encore plus de pauvres et de misère en 2017 qu'en 2008

Incroyable et triste constat. Pour que les seigneurs/saigneurs ne soient pas tenus de dédommager les femmes et les hommes, on limite de manière sensible l'action des Prud'hommes : CQFD ! La définition étymologique de prud'homme est « Homme probe et sage » : trop rassurant et trop d'honneur pour la plèbe ! Que sont l'honnêteté et les scrupules dans la gestion humaine (sic) de la politique restrictive érigée en dogme des tenants du libéralisme… mais pas pour les plus aisés ? Pour ces derniers, les riches et le patronat, les prières sont entendues, pas de politique redistributive et pas de contrainte superfétatoire… Que nenni ! Dans la société qu'ils veulent, on n'est solidaire qu'entre riches. Pas ceux à un peu plus de 1 200 euros par mois comme pour les retraités, non. Les vrais, les très très riches !

Le quinquennat de l'ex-président de la République avait déjà été marqué par une hausse des inégalités. L'augmentation du niveau de vie des 10 % des plus aisés est significative. L'INSEE, toujours sur les « niveaux de vie », « en 2015, relève que 8,9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté » avec un taux s'élevant à 14,2 % de la population.

Parmi les personnes pauvres concernées dans le cadre des différents « plans pauvreté » - si si ça existe en France !! - des gouvernements successifs, il convient de souligner, pour les personnes sans emploi que la situation « se dégrade pour les chômeurs » avec un repli de 1,2 %. Il faudra semble-t-il, attendre un énième plan sous Macron pour espérer une majoration du complément familial versé aux familles nombreuses les moins aisées, une revalorisation de l'allocation de soutien familial réservée aux parents isolés, qui ne perçoivent pas de pension alimentaire, une revalorisation du RSA…

Rien n'est moins sûr ! Dans l'optique "macronienne" d'une méritocratie à la française…

En effet, nous sommes dans la « Droite » ligne de la fameuse (- fumeuse -) théorie du "ruissellement des richesses" qui dit que si les riches sont de plus en plus riches, il en ruissellera toujours quelques choses pour les autres…

« Il faut soutenir les premiers de cordée ! »

En effet, les choix de Jupiter ou du Robin des bois du « nouveau monde - des riches » visent notamment à alléger singulièrement l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), payé aujourd'hui par 350 000 foyers au patrimoine net supérieur à 1,3 millions d'euros. Il sera remplacé par un nouvel impôt, au même seuil et même taux mais réduit au patrimoine immobilier (sans les actions, obligations, etc.) - ne plus imposer un yacht ou un tableau de maître mais, en même temps, augmenter la CGS des retraités « aisés » de plus 1 200 euros mensuel. Incroyable mais vrai !! L'ISF sera supprimé à compter de 2018 et remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI). Lutter concrètement contre l'intrumentalisation de la misère sociale c'est lutter pour l'égalité des droits, contre l'injustice, pour la sécurité et la santé au travail, pour une amélioration concrète de nos droits et une meilleure répartition des richesses.

L'argument fallacieux de Macron, emprunté à l'alpinisme, affirme que pour développer l'économie, « il faut inciter les plus riches à réinvestir dans les entreprises en France en baissant leurs impôts ». Le retour d'expérience démontre qu'il n'en est rien, en France comme ailleurs les riches ne réinvestissent pas, ils accumulent les dividendes… L'IFI ne devrait rapporter que 900 millions d'euros par an, soit 3,2 milliards de moins que l'ISF dans les caisses, une paille ! Petite question : A votre avis, qui comblera ce petit "trou" dans le budget de l'État ?

La seconde mesure pour les plus riches est l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) sur les revenus du capital avec, là aussi, la baisse du taux de prélèvement pour les contribuables imposés dans la plus haute tranche et en contrepartie une taxe de 30 % sur les intérêts produits par les plans d'épargne auxquels seront soumis les « petits » Français, à partir du 1er janvier, pour les plans épargnes ouverts à cette date.

Vers la loi du plus fort, du plus riche…(la loi de la jungle)

C'est la même loi en matière d'objectif commercial, mais les Femmes et les Hommes ne sont pas des marchandises. A Solidaires, nous ne souscrivons pas à la coutume seigneuriale, qui consiste lorsqu'on aborde le sujet des privilèges à commencer par le maintien voire l'enrichissement sous l'angle domanial. Défendre les intérêts collectifs des plus faibles, dans une société juste socialement et fiscalement, c'est l'ambition de Solidaires !

Le danger est là, dans la dislocation du service public, si nous laissons les lois inégalitaires voire liberticides en faveur d'une minorité prendre le pas sur l'intérêt général.

Nous devons réagir, pour préserver nos droits communs, notre patrimoine commun que sont les services publics ou le droit à l'égalité de traitement. Il convient de ne pas baisser les bras, la résignation n'est pas de mise.

Soyons toutes et tous Solidaires.

Investissons dans la mobilisation, dans la rue, dans les quartiers et dans nos campagnes, ensemble !

KENAVO DIT LÉNA*

La Fédération Solidaires Finances vient de perdre un de ses piliers, une camarade, une amie, Léna LAÎNÉ, décédée dimanche 12 novembre des suites d'une longue maladie pour laquelle elle était soignée depuis plusieurs mois.

Sa place est encore là, intacte. On attendait son retour. Hélas, on est obligé de faire NOTRE deuil, en nous remémorant ce qu'était la force de sa présence et sa fidélité à NOS engagements partagés.

Léna était extrêmement brillante, capable au pied levé de faire une intervention structurée sur les enjeux du CHS CT ministériel de Bercy, capable de démontrer le caractère exemplaire des batailles, qu'avec d'autres camarades, elle a su mener. Pointue, exigeante, nous obligeant à argumenter, elle contribuait à l'enrichissement de la réflexion collective.

Elle était devenue une référence dans ce domaine qu'elle maîtrisait parfaitement, les conditions de vie au travail, l'hygiène et la sécurité où sa compétence était reconnue au delà même des rangs de Solidaires Finances.

Pourtant, la clarté rationnelle de ses propos ne disait rien, voire masquait son extrême sensibilité aux gens, aux évènements, aux êtres et aux choses.

Extrême sensibilité qui l'a beaucoup faite souffrir, tant les épreuves subies ces dernières années se sont accumulées en pesant sur ces frêles épaules, celles des membres de sa famille aussi.

Malgré ces épreuves, elle maintenait un grand attachement aux principes qui ont guidé son existence, sans jamais chercher à en tirer un profit personnel :

- attachement quasi familial, viscéral à son syndicat d'origine le SNUI, devenu en 2010 Solidaires Finances publiques, dont elle a connu les épopées sociales glorieuses en 1989, en 2000 notamment. Epopées qui l'ont conduite à devenir très vite une experte en matière de Santé sécurité au travail et Conditions de travail ;

- attachement au fédéralisme et à la fédération des syndicats unifiés (FDSU) devenue Solidaires Finances qu'elle a de bout en bout contribué à construire. En s'investissant dans des mandats ministériels, a fortiori lors de périodes successives troublées par des réformes structurelles de toutes les directions de Bercy : Impôts, Comptabilité publique, Douanes, CCRF, INSEE, Industrie, Administration centrale, elle a aidé à développer l'idée d'un bouclier fédéral du « mieux disant » visant à étendre à toutes et tous les droits acquis dans tel ou tel secteur de nos ministères économique et financier;

- attachement à la dimension interprofessionnelle de l'Action syndicale. Il y a plus de 20 ans, elle s'était aussi fortement impliquée dans la construction d'un Collectif large contre le chômage ; « Agir contre le chômage » (AC) qui a permis de faire exploser au grand jour le mouvement des chômeurs et précaires en novembre 1997 et la question dramatique de l'emploi qui n'est toujours pas réglée en France…

Attachée à l'intérêt général, elle savait faire abstraction d'elle-même, sans doute une qualité liée à sa passion pour l'Histoire qui en faisait une grande connaisseuse de notre propre histoire syndicale qu'elle a marqué de son empreinte ; une passion pour l'Histoire qui nous apprend l'humilité. Son humilité, une grande capacité à s'effacer chez elle, qualité humaine pas toujours évidente à faire comprendre et qui a pû prêter à méprise. Qualité personnelle qui ne doit pas nous faire oublier tout ce qu'elle a apporté à la défense des agent-e-s de nos ministères économique et financier.

Puis, il y a les souvenirs de jours heureux, des fêtes, des parties de rigolade et les fous-rires partagés, nous n'oublierons jamais ces histoires africaines racontées avec l'accent souvenir de son enfance passée dans divers pays du continent africain ..

Nous aurions tellement aimé pouvoir la garder auprès de nous encore quelques années, afin qu'elle transmette aux jeunes générations cette si longue expérience militante et sa vision de la recomposition syndicale à l'œuvre dans le champ social depuis la fin des années 1980 et qui est toujours en cours.
Les accidents de la vie nous empêchent de bénéficier encore de son savoir, de son humanité, de son impertinence piquante.
C'est avec une grande tristesse que nous le déplorons, car perdre un de ses piliers ce n'est pas rien !
Peu fan des hommages surfaits et des faux semblants, elle aurait sans doute été la première, avec son œil malin, à nous dire qu'elle avait, comme chacun-e d'entre nous, ses qualités et ses défauts. C'est ce qui nous la rend encore aujourd'hui d'autant plus attachante. Léna tu nous manques déjà...

* Au revoir à Léna

Solidaires I.D.D. adresse en priorité ses traditionnels vœux les plus sincères à celles et ceux qui, en 2017, ont été frappés par des drames ou atteints par la maladie.

Que 2018 leur apporte du réconfort. Qu'ils retrouvent la santé, le bonheur et que leurs tourments s'estompent.

Solidaires I.D.D. apporte son plus chaleureux soutien aux familles, aux proches et aux collègues qui ont une amie, un camarade qui souffrent d'une disparition ou d'une absence de longue durée.

Espérons collectivement que 2018 sera l'année où nous serons encore plus nombreux à militer, à revendiquer et à manifester pour défendre nos justes droits et lutter contre les attaques incessantes à l'encontre des travailleurs (public/privé) et des sans emploi.

Face aux ravages sociaux, démocratiques, écologiques actuels et à venir, engendrés par des politiques injustes, méprisantes et répressives (les ordonnances Macron, le lancement du programme « Action Publique 2022, la (new) « réforme » des retraites avec le transfert de tous les régimes de bases et si possible complémentaires dans un seul régime à points…) envers les plus démunis, notre engagement dans un syndicalisme de transformation sociale prend plus que jamais tout son sens.

Luttons avec toutes celles et tous ceux qui entendent défendre leurs droits et mener le combat pour un autre monde plus juste, plus solidaire, plus humain.

Dans un tel contexte, la constitution d'un mouvement social fort et déterminé est une urgence fondamentale.

Que l'année 2018 soit celle d'une large mobilisation unitaire dans la rue, dans les entreprises et les administrations avec les salariés-es, les précaires, les chômeurs-euses, les étudiants-es, les retraités-es !

SOMMAIRE

- Edito 1
- Au revoir à Léna 2
- Voeux de solidaires I.D.D. 3
- Le respect de la constitution et le projet de « loi pour un État au service d'une société de confiance ». 4
- L'interdiction du glyphosate, c'est tout de suite pas dans trois ans. 5
- Avenir du contrôle des transports et des contrôleurs 6
- Cap 2022, le démantèlement continue… 7
- Calendrier des concours et examens 7
- Le rôle des CAP et des représentants du personnel : la promotion. 8
- GIPA 2017 8
- Les adhérents témoignent. 9
- Dialogue Social informel à la DGE 10
- Bulletin d'adhésion 2018 12

Respect de la constitution et projet de « loi pour un État au service d'une société de confiance »

Pour Solidaires, il convient de rappeler au candidat devenu président et au gouvernement, la notion de Service Public essentielle en France et inscrite dans la Constitution.

La « défense » du service public et sa « remise en cause » sont des thèmes récurrents du débat politique. La difficulté est que le périmètre de cette notion est interprétable et il dépend de la définition qu'en ont la population et le pouvoir politique à un moment donné.

De plus, l'expression service public désigne deux éléments différents : une mission, qui est une activité d'intérêt général, et un mode d'organisation consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces activités d'intérêt général par des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics) ou privées mais sous le contrôle d'une personne publique.

Le service public remplit quatre fonctions principales :

- Les services publics à finalité d'ordre et de régulation (la défense nationale, la justice, la protection civile, les ordres professionnels…),
- ceux ayant pour but la protection sociale et sanitaire (Sécurité sociale, service public hospitalier…),
- ceux à vocation éducative et culturelle (enseignement, recherche, service public audiovisuel…),
- et ceux à caractère économique.

Le régime juridique du service public est organisé autour de trois grands principes à valeur constitutionnelle.

Le premier est celui de la continuité du service public. Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. Toutefois, ce principe de continuité doit tenir compte du principe, constitutionnel lui aussi, du droit de grève.

Le deuxième principe est celui de l'égalité devant le service public, ce principe général d'égalité de tous devant la loi est proclamé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il signifie que toute personne a un droit égal à l'accès au service, participe de manière égale aux charges financières résultant du service et enfin qu'elle doit être traitée de la même façon que tout autre usager du service.

Enfin, le dernier principe de fonctionnement du service public est celui de l'adaptabilité ou mutabilité. Présenté comme un corollaire du principe de continuité, il s'agit davantage d'assurer au mieux qualitativement un service.

La puissance publique a toujours considéré qu'elle avait un rôle à jouer dans le développement du pays d'où la place traditionnellement prépondérante de l'État en France. Le service public a souvent servi de fondement à cet effort de développement dans des domaines extrêmement variés, notamment dans les périodes de « crises ».

La Commission européenne a nourri le débat sur les services publics. Selon elle, les services publics constituent un élément essentiel du modèle de société européen permettant d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens et de lutter contre l'exclusion sociale.

Toutefois, le vocabulaire européen, comme celui des actuelles autorités publiques, souhaitent, contre la volonté de la grande majorité des Français, mettre en place des réformes de l'organisation du service public « à la française ».

C'est notamment le cas avec ce projet de loi souvent appelé " projet de loi pour le droit à l'erreur ". Contrairement à ce qu'il parait, ce projet de loi ne concerne pas uniquement les administrations de contrôle puisqu'il comporte plusieurs parties très distinctes.

La première concerne effectivement la création d'un droit à l'erreur ; les parties suivantes concernent la numérisation et la " simplification " des procédures administratives.

Solidaires rappel qu'il ne se place en aucun cas dans un cadre de co-construction de la loi, néanmoins, Solidaires a développé, devant les députés, quelques éléments et indiqué ses positions sur différents points :

- que l'administration ne fait qu'appliquer la loi votée par les élus au Parlement et qu'elle n'est pas la responsable de l'accumulation législative.
- le danger qu'il y a à créer une autorisation à « frauder », et ce alors que, par exemple, l'évasion et la fraude fiscale représentent déjà plus de 80 milliards d'euros. Ce projet de loi donne finalement l'impression de faciliter encore plus la vie de ceux qui fraudent déjà.
- la rupture d'égalité de traitement que le droit à l'erreur entraînera alors même que c'est cette égalité qui donne confiance,
- que le numérique ne doit être qu'un outil et ne pourra bien entendu jamais remplacer le contact humain. C'est d'ailleurs de la perte de contact humain que résulte une partie de la perte de confiance,
- que la dématérialisation, si elle a parfois simplifié la vie des agents et des usagers n'a en aucun cas réduit les missions voire même en a créé,
- la mise en place d'une expérimentation d'un référent unique ne pourra s'accompagner que de difficultés tant il est inconcevable de gérer tous les aspects administratifs.

Ce projet de loi est particulièrement important puisqu'il vise à modifier en profondeur le rapport à l'administration (celles de contrôles mais aussi les autres) et il est bien entendu à mettre en lien avec le Comité d'Action Publique 2022.

Ce projet de loi pose de très nombreuses questions : problématique de la confiance vis-à-vis de l'administration, consentement au contrôle, égalité face à la loi, droit à la fraude, droit au contrôle qui pourrait très rapidement être utilisé comme un « service gratuit » par certaines entreprises (en lieu et place d'audits privés), absence en moyens humains pour mettre en place tout cela dans une période où les administrations fonctionnent déjà à flux tendus, responsabilité des agents…

L'INTERDICTION DU GLYPHOSATE, C'EST TOUT DE SUITE, PAS DANS TROIS ANS

Malgré une mobilisation de la société civile dans l'ensemble des pays européens pour l'interdiction immédiate du glyphosate, le parlement européen vient de décider le 27 Novembre 2017 de prolonger la licence du pesticide pour 5 ans.

Pour que l'humanité puisse continuer à se nourrir dans les prochaines décennies, il est plus qu'urgent d'abandonner une agriculture basée sur les pesticides, il est nécessaire de «repenser les systèmes de cultures» comme l'indique Le président de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), Philippe MAUGUIN dans un article du journal Libération du 28 Novembre 2017 :

« Remplacer un pesticide par un autre est illusoire, et pourrait être une aubaine pour les Monsanto et Bayer. Les produits à base de glyphosate sont entrés dans le domaine public, donc devenus peu rentables pour Monsanto, et les mauvaises herbes commencent à être résistantes au glyphosate. Monsanto est déjà prêt à déverser de nouveaux poisons tel le dicamba, dénoncé par le tribunal international contre Monsanto[1]. Le but du groupe est de vendre ses nouvelles semences OGM de soja, de maïs et de coton, semences bien sûres résistantes au dicamba pour rendre ainsi les agriculteurs dépendants des semences et du pesticide. »

Comme nous l'avions abordé dans nos numéros 54 et 56 de L'Aiguillon, l'urgence c'est que la reconnaissance du crime d'écocide soit intégré dans le droit international comme le revendique le tribunal international contre Monsanto soutenu par de nombreuses ONG. Arte vient de diffuser le reportage «Le RoundUp face à ses juges» de Marie-Monique Robin, reprenant les débats au sein du tribunal. On y apprend qu'un pays comme le Sri Lanka a interdit l'usage du glyphosate du jour au lendemain.

Au lieu de cela, les décisions de ces derniers mois des états européens tournent délibérément le dos à l'aspiration légitime des citoyens pour préférer soutenir les grands groupes de l'industrie agro-alimentaire, de la biotechnologie alimentaire et de l'industrie chimique.

Dans ce contexte, l' accord économique et commercial global (CETA) entre le Canada et l'Union Européenne, entré en vigueur le 21 septembre 2017, est un véritable désastre social et contre l'environnement en permettant à des groupes comme Monsanto d'attaquer juridiquement les états qui oseraient remettre en cause ses profits. Emmanuel MACRON a été le seul candidat lors de l'élection présidentielle à être ouvertement favorable au traité.

De même, l'arrêté du 4 Mai 2017 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants, pris entre les deux tours des élections présidentielles, est en régression par rapport à l' arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime) : *«une régression de la protection des travailleurs et des cours d'eau quand nous attendions une amélioration des mesures mais aussi des ajouts pour ce qui est de la protection des populations exposées de manière directe (travailleurs) et indirecte (riverains, promeneurs etc.).»* [2]

Malgré les effets d'annonces du Grenelle de l'environnement et le plan ecophyto, les ventes de pesticides n'ont pas cessé d'augmenter, avec une hausse de 9,4% entre 2013 et 2014.

Trois recours ont été déposés devant le Conseil d'État, par un ensemble d'associations dont Générations Futures, Eau et Rivières de Bretagne, Vigilance OGM et pesticides 16, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest et le syndicat Solidaires afin de compléter cet arrêté sur plusieurs points, dont notamment :

- Le retrait de la possibilité de déroger au délai de rentrée sur une parcelle traitée ;
- L'élargissement des zones non traitées, à proximité des cours d'eau, à tous les pesticides, peu importe leur mode d'application ;
- L'élargissement de délai de rentrée après traitement à tous les pesticides, peu importe leur mode d'application ;
- L'ajout d'une disposition relative au risque de précipitations après traitement ;
- L'extension de la mesure bretonne d'interdiction d'application des pesticides à proximité des fossés à tout le territoire national.

Concernant plus particulièrement l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate), le constat est accablant, on détecte sa présence dans toutes les eaux superficielles quelque soit la région en France [3], et on peut apprendre par ailleurs par des statistiques publiées par le MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire), que «la persistance de l'atrazine est à nouveau confirmée en 2014, 11 ans après son retrait», signifiant ainsi à quel point les pesticides constituent un fléau.

L'association Générations Futures a commandité une enquête de recherche de glyphosate dans les aliments vendus en France.

Sur 30 produits alimentaires achetés en supermarché :

- 18 échantillons à base de céréales: 8 céréales pour le petit déjeuner, 7 pâtes alimentaires, 3 autres (petits pains secs, biscottes).
- 12 échantillons de légumineuses sèches: 7 lentilles, 2 pois chiches, 2 haricots secs, 1 pois cassé.

Résultats:

- 16 échantillons sur 30 contenaient du glyphosate.
- 7 céréales de petit déjeuner sur 8 analysées en contiennent.
- 7 légumineuses sur 12 analysées en contiennent.

1) http://fr.monsantotribunal.org/main.php?obj_id=462530790
2) https://www.solidaires.org/Pesticides-recours-contre-l-arrete-ministeriel-du-4-mai-2017
3) http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/246/o/pesticides-plus-rencontres-eaux-continentales.html

... suite de la page 5

Une expertise collective de l'Inserm (recherche médicale française) effectuée en 2014 : "concluait à l'existence d'une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte: la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples). Par ailleurs, les conclusions indiquaient que les expositions aux pesticides intervenant au cours des périodes prénatale et périnatale ainsi que lors de la petite enfance semblaient particulièrement à risque pour le développement de l'enfant."

STOP GLYPHOSATE

Selon le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest: "Pour nourrir une planète qui accueillera bientôt 11 milliard d'êtres humains, fixons-nous des urgences et des politiques à longs termes. Notre besoin n'est pas de produire toujours plus, mais de produire mieux. Commençons par deux urgences: réduire les gaspillages (qui représentent près de 40% de la production), et supprimer les produits les plus dangereux. Tous n'ont pas le même degré de toxicité: un tiers d'entre eux sont considérés comme cancérigènes ou probablement cancérigènes. Au nom du principe de précaution, ceux là doivent être proscrits immédiatement, c'est le cas du glyphosate."

Avenir du contrôle des transports et des contrôleurs

Si l'on se fie aux conclusions du rapport conjoint de l'Inspection générale de la justice (IGJ) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relatif à l'amélioration du dispositif de sanctions dans le secteur des transports routiers, rien ne va ou rien ne va plus.

En effet, les inspecteurs généraux composant cette mission font un constat très sombre de la politique de contrôle et de sanctions telle qu'elle est menée actuellement.

Selon leurs conclusions, le contrôle des transports est assuré par des agents mal formés, mal encadrés, mal équipés, ne disposant pas des pouvoirs et des outils nécessaires à mener une action efficace. Et quand bien même ils arriveraient à agir efficacement, le résultat de leur action serait malmené et maltraité par la justice et aboutira souvent à un classement ou alors à une sanction peu ou pas dissuasive.

La mission cherche les responsables de cette situation. Elle épargne, il faut le reconnaître, les agents de terrain pour s'en prendre aux ministres et aux directions d'administrations centrales qui n'ont pas su impulser, selon eux, une politique interministérielle volontariste et adaptée à la situation.

Sur les ruines qu'ils décrivent, les inspecteurs généraux tentent de définir quelques pistes afin que l'État reprenne la main sur le dossier.

Il souhaitent ainsi :

- voir élargis les pouvoirs des CTT : pouvoir d'interception, de rétention, d'audition et de transaction ;
- voir dotés les CTT d'outils informatiques modernes et d'accès aux banques de données pertinentes ;
- voir adopté des sanctions efficaces et réellement dissuasives.

Ils souhaitent surtout que la politique de contrôle fasse l'objet d'un pilotage effectif au plus haut niveau après qu'un état des lieux objectif ait été réalisé.

On ne peut qu'approuver le constat fait par la mission même si l'on doit souligner les résultats actuels des CTT opérant malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent et louer le niveau d'engagement exemplaire de ces agents. Le constat rejoint la position de nombre d'entre eux (cf. sondage fait par Solidaires I.D.D en 11/2017 notamment sur le pouvoir d'interception des véhicules routiers à donner aux CTT).

On peut clairement dire aujourd'hui que les pouvoirs publics ont à leur disposition un corps de contrôle motivé qui ne demande qu'à être plus au fait des problématiques du transport et à agir plus efficacement.

Encore faut-il lui donner une bonne lisibilité/visibilité sur son avenir, une évolution de carrière linaire et lui montrer des signes positifs sur la pérennité des missions qui lui sont dévolus.

Les agents de contrôle ne veulent pas faire les frais de l'absence de choix politiques observée depuis de nombreuses années. Ils sauront le faire savoir le moment venu.

RGPP, Réate, MAP, et maintenant CAP 2022. Le démantèlement continue...

Le programme Action Publique 2022.

A l'initiative d'Emmanuel MACRON, le gouvernement a lancé son opération Comité d'Action Publique 2022 (avec le nouvel acronyme de CAP 2022). Il a chargé un groupe "d'experts" de mener une profonde revue des missions et dépenses de l'ensemble des administrations publiques. Ce rapport sera remis en avril 2018. L'objectif est d'identifier les réformes structurelles et les économies significatives et durables.
Ce comité pourra proposer des transferts entre les collectivités, des transferts vers le secteur privé voire des abandons de missions...

Pour **Solidaires I.D.D.**, les choses sont claires. Ce Comité n'apportera rien de bon à la fonction publique. Les annonces budgétaires du programme présidentiel (réductions de la dépense publique de plus de 60 milliards, suppressions d'effectifs prévues dans la fonction publique...) ont été clairement rappelées dans la lettre de mission du Premier Ministre dans le cadre de la mise en place du Comité Action Publique 2022. Des plans de transformation ministériels seront présentés en Conseil des ministres à l'été 2018 après avoir été soumis par chaque ministre au Premier ministre et au président de la République pour arbitrage. Nul doute que les agents seront à nouveau impactés par ce nouveau chamboule-tout.

Quant à lui, le forum de l'action publique lancé en grande pompe, s'appuie sur une large consultation, via un questionnaire en ligne. Il est destiné aux agent.e.s et aux usagers pour proposer des « solutions » sur l'avenir du service public. Ainsi, par exemple, une des questions porte sur l'action des services publics et son amélioration ou sa dégradation... Quelle que soit la réponse proposée dans ce « questionnaire », vous vous tirez une balle dans le pied ! On peut déjà deviner avant l'heure ce que seront les résultats de cette « consultation ».

Calendrier des concours et examens professionnels

En ce début d'année, **Solidaires I.D.D.** tient à vous informer des dates prévisionnelles des concours et des examens professionnels prévus en 2018 pour les Ministères Économique et Financiers et pour le Ministère de la Transition Écologique et Solidaires où travaillent les agents des DREAL et des DIRECCTE constituant notre principal champ de syndicalisation.

- Pour les MEF, en cliquant sur ce lien vous aurez accès à ces informations.
- Pour le MTES, plus d'info sur ce lien renvoyant à l'espace recrutement du site de ce ministère.

Important : D'ores et déjà les inscriptions sont ouvertes pour l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe normale des ministères économiques et financiers (C en B).

A noter, l'ouverture des inscriptions pour :

- Le concours professionnel de Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe supérieur spécialité CTT le 3 avril 2018.
- Le concours professionnel de Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle spécialité CTT le 7 mai 2018.
- L'examen professionnel de Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie (B1 en B2) en mai.
- L'examen professionnel de Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie (B2 en B3) en mai.

Le rôle des CAP et des représentants du personnel (2eme partie)

Dans notre précédent numéro, l'aiguillon 57, nous avons rappelé que Solidaires I.D.D. conformément à sa charte des élus défend tous les agents même s'ils ne sont pas adhérents à notre syndicat et nous avons décrit notre engagement à porter les dossiers d'agents en souffrance.

Nous allons évoquer un autre rôle des CAP et des représentants du personnel : la promotion.

La promotion interne permet d'accéder à des fonctions d'un niveau supérieur, à une échelle de rémunération plus élevée et à de nouvelles possibilités de carrière.

Elle consiste dans le passage d'un grade ou d'un corps à un autre grade ou à un autre corps au sein de la même fonction publique. Elle a lieu par tableau d'avancement, liste d'aptitude ou après examen professionnel.

Un fonctionnaire appartenant à un corps ne peut accéder à un autre corps par promotion interne que si le statut particulier de ce nouveau corps le prévoit.

Pour prétendre à une promotion interne, le fonctionnaire doit remplir certaines conditions fixées par le statut particulier du corps.

Ces conditions doivent, notamment, être remplies au 1er janvier de l'année au cours de laquelle est établie le tableau d'avancement ou la liste d'aptitude :

- des conditions d'âge ;
- et/ou des conditions d'ancienneté : dans sa catégorie hiérarchique (A, B ou C) et/ou dans son corps et/ou dans son grade ;
- et/ou des conditions d'emploi (avoir occupé tel emploi pendant une période déterminée, par exemple) ;
- et/ou des conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

Les statuts particuliers des corps fixent une proportion d'emplois accessibles aux fonctionnaires par promotion interne.

La promotion interne d'un fonctionnaire dans un nouveau grade ou dans un nouveau corps peut s'effectuer :

- par tableau d'avancement à l'intérieur d'un même corps : les fonctionnaires bénéficiaires d'une promotion interne sont choisis par l'administration employeur, après avis de la CAP parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du corps. Ce choix s'effectue au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés. le nombre de promotions ne peut excéder le ratio promu/ promouvable prévu par arrêté ministériel.
- par liste d'aptitude pour passer d'un corps de catégorie B à un corps de catégorie A par exemple : les fonctionnaires bénéficiaires d'une promotion interne sont choisis par l'administration employeur, après avis de la CAP parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du corps d'accueil.

Ce choix s'effectue au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination dans le nouveau corps. Le nombre de promotions est donné par le Plan Ministériel de Qualification (PMQ) défini par arrêté ministériel.

- ou après examen professionnel. Comme pour le TA le nombre de promotion possible à l'intérieur d'un corps est défini par le ratio promu / promouvable et le nombre de promotions dans un corps d'une catégorie supérieure est donné par le Plan Ministériel de Qualification.

GIPA 2017

Le versement de la GIPA 2017 (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) a été officialisé par le décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017 publié au Journal officiel du 18 novembre 2017.

La GIPA résulte d'une comparaison faite entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur cette même période qui court du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016.

Le site de la fonction publique met à disposition un simulateur en ligne afin de calculer le montant de la prime à laquelle vous pouvez avoir droit. Il suffit simplement d'indiquer votre indice majoré pour obtenir une estimation de son montant automatiquement.

La GIPA fait partie des éléments de rémunération soumis à cotisations au régime de retraite additionnelle des fonctionnaires (RAFP) au même titre que les autres primes et indemnités versées au cours de l'année.

Ces dernières années, la GIPA constituait en quelque sorte une compensation au gel du point d'indice de salaire des fonctionnaires, afin que ces derniers puissent conserver leur pouvoir d'achat malgré la hausse de l'inflation, preuve supplémentaire de la politique d'appauvrissement des fonctionnaires menée depuis près de 10 ans par les différents gouvernements (plus d'info sur notre site). Pour 2017, la reconnaissance de la baisse du pouvoir d'achat des agent.e.s est de 1,38 % mais les 6 points d'indice du transfert prime/ point sur les grilles PPCR (intervenus au 1er janvier 2017) ne sont pas neutralisées, il en résulte que très peu d'agent.e.s seront concerné.e.s et que la prime en question sera réduite à sa portion congrue !

Humanité

Ma seule expérience des syndicats se limitait à des prises de positions entre collègues durant la pause café sur l'utilité de participer ou non aux manifestations. Depuis peu mon regard a totalement changé et mon discours également. OUI les syndicats peuvent faire bouger les choses et OUI les syndicats sont là pour nous aider. Enfin **Solidaires I.D.D.** *tout du moins…*

J'ai expérimenté récemment une mutation dans le cadre d'un rapprochement de conjoint avec enfants à charge. Je pensais sincèrement que ma demande serait traitée de manière objective et humaine compte tenu de ma situation familiale délicate à cette époque-là. De plus mon service était en sureffectif et le poste que je visais était vacant avec moi comme seul volontaire. Hé bien point d'humanité ! Passe encore que l'Administration (en vrai quelques petits chefs intermédiaires) ne soit pas favorable mais que mon propre syndicat ne me soutienne ni me défende, cela m'a profondément atteint. Démuni et dans l'incompréhension je me suis alors tourné vers Solidaires. Était-ce une question de personne ou de ligne syndicale ? A l'époque je ne le savais pas encore. En tout cas j'ai été écouté, conseillé et j'ai senti que la situation de souffrance que ma famille et moi rencontrions était prise en compte. **Solidaires I.D.D.** *ne m'avait rien promis, mais je me sentais au moins soutenu. Résultat, devant le manque évident d'argument pour refuser ma demande j'ai été muté et ai ainsi pu retrouver ma femme et mes enfants. Depuis je revis littéralement et tout va mieux à la maison. J'ai bien entendu remercié toute l'équipe de* **Solidaires I.D.D.***qui avait œuvré à mon bonheur.*

Récemment un compte-rendu de CAP de mon corps a attiré mon attention. Alors que les autres syndicats récitaient leur lettre préliminaire classique, **Solidaires I.D.D.***n'a abordé qu'un seul sujet : le décès d'un collègue pouvant avoir un lien avec ses conditions de travail. Et là « ce fut le déclic » comme l'on a coutume de dire. La réponse à ma question 6 mois auparavant trouvait une réponse. Ce n'était pas qu'une question de personne c'était également une question de ligne syndicale.* **Solidaires I.D.D.** *était donc un syndicat qui allait au-delà des revendications et qui mettait l'être humain au cœur du débat.*

Après tout cela j'ai décidé d'apporter mon témoignage afin de mettre en lumière ceux qui œuvrent au quotidien pour nous. Ce texte paraît aujourd'hui dans l'Aiguillon sans filtre ni trame directrice imposée. Et ma première résolution de l'année sera de « prendre ma carte » à Solidaires et même de m'investir à leurs côtés.

Salutations à tous.

E.

« Dialogue social informel » à la DGE, pour quelles discussions ?

La Direction Générale des Entreprises (DGE, ex DGCIS) ne dispose plus d'une instance spécifique de concertation depuis octobre 2011, date de mise en place des Comités techniques en tant qu'instances représentatives. Depuis, la DGE se targue d'organiser un « dialogue social informel » avec des représentants syndicaux locaux, uniquement présents au niveau des services centraux de la DGE ; même si les agents de Sieyes et Ivry votent au comité technique d'Administration centrale dont le périmètre est infiniment plus large que la seule DGE (CT AC).

Cette situation ne satisfait personne. En outre, les agents des ex-DRIRE basculés dans le champ de l'Écologie depuis juillet 2007 (périmètres ministériels du gouvernement Sarkozy) et affectés en DREAL à partir de 2009, hors du champ des ministères économique et financier qui continuent à les gérer, sont, eux, carrément abandonnés à eux-mêmes, sans instance représentative...

Dans un tel contexte, la fédération **SOLIDAIRES Finances** avait adressé un courrier à Pascal Faure, DGE, pour connaître sa position suite au référé de la Cour des comptes et aux « observations et recommandations de l'enquête relative à la direction générale des entreprises pour les exercices 2008 à 2015 ». C'est sans doute pour cette raison que les syndicats **SUD Centrale Solidaires** et **SOLIDAIRES I.D.D** ont été officiellement invités à participer à une réunion d'informations le 18/12/2017. Réunion organisée, une nouvelle fois, dans le cadre du « dialogue social informel » qui n'est guère représentatif...

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :
1 – Formations 2018 : orientations stratégiques.
2 – Transfert du Commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) du HFDS à la DGE
3 – Référé de la Cour des comptes et réponses aux « Recommandations » faites par le ministre Michel SAPIN en mai 2017
4 – Déclinaison de la CAP 22 à la DGE

Les « orientations stratégiques » de la DGE vers le tout numérique, dans le marbre des formations

Pascal FAURE a affirmé être très attaché à la Formation.

La note du 29 novembre 2017 révèle que le DGE est surtout attaché à SES orientations stratégiques.

Cette note vise principalement la «culture managériale et l'employabilité des agents », sur fond d'évaluation professionnelle 2018. **Solidaires I.D.D.** et **SUD Centrale Solidaires** ont observé, non sans une pointe d'humour, qu'il y a aussi un sous point « préparation à la retraite » dans le programme de formation.

SUD Centrale Solidaires et **Solidaires I.D.D.** ont déploré la formation, en tant que thème de dialogue social, tombé dans l'oubli. Coïncidence, **Solidaires I.D.D.** avait également produit, le 23/11/2017, un point complet pour rappeler aux responsables de la DGE, leurs obligations en matière de droit à la formation professionnelle tout au long de la vie (dont le décret du 15/10/2007) et les attentes du personnel, sans omettre les agents relevant de la convention de gestion des personnels administratifs et techniques titulaires à statuts Finances ou Industrie et des personnels non titulaires sous statuts MEF en fonction dans les services du MEDDTL (devenu MTES).

Au lieu de se soucier de la mise en œuvre de ces obligations réglementaires destinées à tous les agents, la DGE a indiqué vouloir reconduire la « Quinzaine des cadres supérieurs » (UNICA), en avril 2018 avec des modules au choix pour les participants.

Pour les « Rencontres Numériques », orientation à la grande mode s'il en est, des aménagements d'horaires seront mis en place durant la pause méridienne (bien sûr !). Il est précisé qu'il ne s'agit que d'orientations, cela n'empêche en rien les agents de s'inscrire à d'autres formations, dans la limite des moyens limités de cette direction (sic), avec une priorité donnée aux nouveaux arrivants.

CCED, une affaire de transfert entre deux services, à la demande de Matignon

Ce transfert a préalablement été présenté en CHSCT et en CT d'administration centrale. Ce service à compétence nationale comprend 5 agents et à terme, en fonction des moyens disponibles, 4 agents supplémentaires. Ce service a vocation à devenir le guichet UNIQUE des opérateurs (une centaine) de communications électroniques. Installation au 1er étage de la DGE à Ivry.

Compte tenu du contexte sous tension du schéma d'emploi (-23 ETP pour 2018 pour la DGE, après 3 années consécutives de suppression d'une trentaine de postes), une discussion avec le SG MEF doit avoir lieu début 2018, à suivre de très près… SG des ministères qui est par ailleurs le plus gros contributeur aux suppressions d'emplois de l'administration centrale (moins 100 emplois environ chaque année depuis 10 ans dans le programme 218.

Cour des comptes et rêve d'une DGE « stratégique » débarrassée de ses gestionnaires et agents de terrain

Ayant une lecture différente de la DGE, tant sur le référé du 14 mars 2017, que sur la réponse du précédent ministre de l'Économie du 9 mai 2017, **Solidaires I.D.D.** et **SUD Centrale Solidaires** ont manifesté de sévères inquiétudes quant à la portée des écrits.

Pour la DGE, le référé est plutôt positif et encourageant « il faut aller jusqu'au bout de cette idée et aller encore plus loin » en poursuivant les efforts pour se recentrer sur la filière « métier ». Il apparaît donc clairement que la volonté de la DGE est notamment de ne pas maintenir la gestion statutaire et réglementaire des personnels de la Poste et d'Orange (300 agents fonctionnaires - environ) et qu'elle examine la possibilité d'autres rattachements pour une « rationalisation de l'action de l'État ».

A contrario, le DGE précise que le pilotage des corps techniques des ingénieurs et des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie reste vraiment stratégique pour la DGE.

Selon la DGE, la loi NOTRE a renforcé les régions et les DIRECCTE. Après avoir cédé les aides financières au développement des entreprises au pouvoir politique des régions, **SUD Centrale Solidaires** et **Solidaires I.D.D.** s'émeuvent à la perspective d'une DGE « experte et stratège » par filières et secteurs économiques ; surtout quand celle-ci préconise la poursuite de la diminution des effectifs de 4 % par an (!), pour parvenir à une telle transformation en direction stratège.

À l'interpellation de Solidaires sur l'absence de communication du référé du 14 mars et de la réponse du 9 mai 2017, le DGE répond qu'une lettre avait été adressée à tous les agents de la DGE : sous-entendu les 600 agents des services centraux de la DGE, excluant d'emblée les agents d'origine finances (administratifs et techniques) fonctionnellement affectés en DIRECCTE et en DREAL, ainsi que les représentants élus du personnel (CT AC et CAP des corps techniques).

Action publique et réforme de l'État 2022 à la DGE

Les interrogations exprimées par **Solidaires I.D.D.** et **SUD Centrale Solidaires** sur le lancement, par ce gouvernement, d'«Action Publique 2022 » sont nombreuses tant sur la portée des économies d'échelles, recherchées à tout prix, qu'en termes de calendrier.

Cette action publique 2022 prend sa source le 26 septembre 2017 et doit, dixit le 1er ministre, recevoir un rapport d'un dit « comité d'expert », d'ici la fin du 1er trimestre 2018, identifiant les réformes structurelles et les économies significatives durables, sur l'ensemble des champs des administrations publiques.

Pour aller vite, presque aussi vite que le gouvernement, il s'agit d'une révision générale des politiques publiques et d'une revue des missions. Rien de nouveau sous le soleil depuis 10 ans. Même les termes sont identiques : revues des missions et des dépenses publiques… **Solidaires I.D.D.** et **SUD Centrale Solidaires** et leur fédération **SOLIDAIRES Finances** demeurent extrêmement méfiants sur les formules de l'administration dont la visée principale sont les suppressions de moyens de tous ordres.

Le DGE affirme n'être saisi d'aucune demande officielle de transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, de transferts au secteur privé, voire d'abandons de missions, ni même de chevauchements ou doublons dans le pilotage et les compétences à tous les niveaux.

Il indique que cela dépasse nos débats et qu'une phase d'analyse et de recensement d'idées, sous l'égide du Secrétariat général des MEF est en cours. Il précise que sur les 21 chantiers sectoriels et les 5 chantiers « boîte à outils », B. LE MAIRE a en charge celui de l'« Aide publique au développement » avec les 4 « I » : Industrie, Innovation, International, Investissement, avec une recherche de cohérence et de coordination de l'État.

SUD Centrale Solidaires et **Solidaires I.D.D.** représentants des agents de Centrale comme ceux des services déconcentrés n'en croient rien. Car, nous n'ignorons rien du calendrier serré de CAP 22 dont les conclusions et recommandations devront être rendues publiques en mars 2018. autrement dit « aujourd'hui pour demain » et à « marche forcée ».

Les demandes d'ajouts aux questions diverses, auxquelles la DGE devait théoriquement répondre, n'ont pas été abordés, hélas. Ils concernaient : Bilan de la mise en œuvre du projet de service « Cap compétitivité » Perspective et orientations de « Cap Numérique » ?

Bulletin d'adhésion

Année 2018

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Situation de famille : _____ Date d'entrée dans le service : _____

Corps _____ Grade _____ Indice majoré _____

Adresse personnelle _____ Complément d'adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Tél professionnel : _____ Adresse mail professionnelle : _____

Je déclare adhérer / renouveler mon adhésion(1) à **Solidaires I.D.D**.

Pour les agents qui travaillent à temps partiel, la cotisation se calcule au prorata du temps travaillé (60 %, 80 %, etc).

Pour les retraités la cotisation annuelle est de 10 €

Le trésorier vous donne son accord pour un versement de la cotisation syndicale en une ou plusieurs fois.

(2) Indice majoré		*(3) Valeur du point*		*Temps complet / partiel ex : 100 %, 80 %...*		*(4) Assurance obligatoire*		*TOTAL*
	x		x		+		=	

Je règle ma cotisation totale par chèque(s) Nombre : _____ Nom de la banque : _____

	Echéance pour les encaissements			
	Chèque n°1 15 février	Chèque n°2 15 mai	Chèque n°3 1er septembre	Chèque n°4 15 novembre
N° de chèque(s)				

Soit un montant total de : €	**A l'ordre de SOLIDAIRES I.D.D.**

Demande d'adhésion dûment remplie à retourner accompagnée du ou des chèques correspondant(s) à :

Denis BARBIER
Trésorier de Solidaires I.D.D.
13 rue du 11 Novembre
03000 MOULINS

Fait à _____ le _____
signature

RAPPEL : la cotisation syndicale est déductible des impôts à hauteur de 66 %

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Indice majoré qui figure sur le bulletin de salaire au 1er janvier de l'année en cours
(3) 0,26 € pour les corps techniques et 0,20 € pour les autres corps
(4) Adhésion obligatoire au contrat de groupe défense pénale professionnelle GMF : 3,85 €

Directeur de la publication : Jean-Jacques Huet
Secrétaire de rédaction : Pascal Marie
Périodicité : trimestrielle ISSN : 1622 - 4736
Numéro :janvier 2018
Rédacteur en chef : Jean-Jacques Huet
Rédacteur : Annie Onyszkiewicz
Numéro de CPPAP : 0203S05673
Dépôt Légal : janvier 2018 -

Le syndicat **Solidaires I.D.D.** est un syndicat professionnel
membre des Fédérations **Solidaires Finances**, **Solidaires Environnement** et de l'Union Syndicale Solidaires

www.solidairesidd.com